



LYON SPORT MÉTROPOLE
ÉCOLE DE TENNIS
2023/2024

* Informations obligatoires
ÉCRIRE TRÈS LISIBLEMENT

| nom* | prénom* | né(e) le* | sexe* | niveau | disponibilités |
|---|---------|-----------|-------|---|---------------------------------------|
| | | | | ◦ débutant ◦ 1 a 2 ans de tennis ◦ 3 ans de tennis et + | ◦Mer matin ◦Mer aprem ◦Sam matin |
| | | | | ◦ débutant ◦ 1 a 2 ans de tennis ◦ 3 ans de tennis et + | ◦Mer matin ◦Mer aprem ◦Sam matin |
| | | | | ◦ débutant ◦ 1 a 2 ans de tennis ◦ 3 ans de tennis et + | ◦Mer matin ◦Mer aprem ◦Sam matin |
| téléphone et mail de la famille* | | | | | |
| mail : | | | | | |
| téléphone : | | | | | |

| séances/an | quantité | tarif | total |
|--|----------|-------|-------|
| tous niveaux | | 185 € | |
| possibilité de deux cours par semaine | | 370 € | |
| groupe élite jeune | | | |
| 30 séances/an (2x1h 30) (voir avec les professeurs) | | 320 € | |
| montant total | ➔ | | |

ATTENTION : l'inscription de l'enfant ne sera définitivement validée qu'à réception du parfait paiement :

- par deux virements avec les références respectivement pour l'adhésion, et pour l'école de tennis en mettant bien en référence : nom – prénom – adhésion pour le premier, et nom – prénom – école de tennis pour le second)
- ou bien par la remise de vos chèques à William (par chèque il est possible de payer l'école de tennis en deux fois en précisant au dos du chèque la date d'encaissement souhaitée, jusqu'au 31 décembre 2023).

N° du pass région : _____ (renseignements Roberto Giuliani : 06.07.95.45.46)

Tests et inscriptions pour les nouveaux adhérents :

le samedi 1^{er} juillet de 9h à 12h,

le mercredi 5 juillet de 9h à 12h

et de 13h à 16h le samedi 8 juillet de 9h à 12h.

Les réinscriptions sont à retourner impérativement avant le 20 juillet ou à déposer le 12 juillet ou le 19 juillet.

Permanence téléphonique pour la confirmation de l'horaire des cours : au 07 81 85 35 77.

Reprise des cours (début de l'école de tennis 2023-2024) : le 20 septembre 2023 pour le mercredi et le 23 septembre 2023 pour le samedi.

Je soussigné _____ ,

agissant en qualité de représentant légal de _____ ,

reconnait que l'adhésion au club de tennis LYON SPORT MÉTROPOLE entraîne l'acceptation du règlement intérieur de celui-ci et des règlements de la fédération française de tennis (FFT),

avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informé et pris connaissance des dates de validité et des garanties proposées avec la licence,

avoir été averti que des garanties complémentaires sont proposées par la FFT afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel.

Autorise mon enfant à rentrer par ses propres moyens après les séances d'entraînement ou en l'absence de l'encadrant sportif

N'autorise pas mon enfant à rentrer par ses propres moyens après les séances d'entraînement ou en l'absence de l'encadrant sportif

Date

Signature

FICHIERS INFORMATIQUES

Les présentes informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à LYON SPORT MÉTROPOLE et à la FFT, ses ligues et ses comités départementaux. Ces données sont nécessaires à l'organisation tant de LYON SPORT MÉTROPOLE (gestion des membres), que de la FFT (organisation des compétitions, lettre d'information...), des ligues et des comités départementaux.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à LSM : lsmtennis69@orange.fr